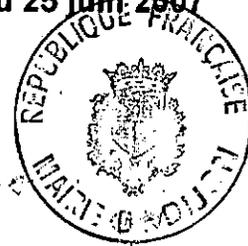


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

**Membres excusés** : M. G. GILLOT - M. BERTELOOT - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : Mme POPARD**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Petite enfance – Crèches Jean Jaurès – Convention passée entre la Ville et l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles le 5 août 1994 – Subvention 2007 – Avenant n°14**

Madame Avena, au nom des commissions des Affaires Sociales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application d'une convention signée le 5 août 1994, l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles, qui gère une crèche collective de seize places et une crèche familiale de trente places, avenue Jean Jaurès, bénéficie du versement, par la Ville, d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Pour 2007, l'association sollicite une subvention de 227 560,41 €.

Il convient donc de modifier, par avenant n°14, l'article 3 de la convention du 5 août 1994.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver l'avenant n°14 à la convention passée entre la Ville et l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles, le 5 août 1994, annexé au présent rapport, et m'autoriser à le signer ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

28 JUIN 2007



PUBLIÉ LE 29.06.07

**Avenant n°14 à la convention du 5 août 1994  
passée entre la Ville et l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches  
de la Confédération Syndicale des Familles**

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire, en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2007, et par délégation, par l'Adjointe déléguée à la Solidarité, aux Affaires Sociales et à la Santé, en vertu de l'arrêté municipal du 20 décembre 2002.

Et, d'autre part,

L'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles, représentée par sa présidente, Madame Corinne Delporte.

**Article unique :**

L'article 3 de la convention du 5 août 1994 est modifié comme suit :

«Pour 2007, la subvention de la Ville de Dijon à l'AGEAC/CSF pour le fonctionnement des crèches Jean Jaurès est fixée à 227 560,41 € .

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'A.G.E.A.C./C.S.F.,

Corinne Delporte

Le Maire de la Ville de Dijon,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la Solidarité,  
aux Affaires Sociales et à la Santé,

Françoise Tenenbaum